



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2021

Séance du 7 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de juin à dix-huit heures quarante-cinq minutes les membres du Conseil Municipal de la Commune de Poey de Lescar, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pierre SOLER, Maire.

Etaient présents : Chantal ROUTUROU, Alain BARRALON, André LACRAMPE, Patricia DEGOS, Adjoint, Nadine BEGARDES, Jean BELLOCQ, Miguel BENNES, Christelle MALNOU CASTETBON, Elie MANESCAU, Stéphanie MAZET, Vincent MENGELLE, Marie-Claire MORETTO, Véronique PARENT, Paul-Régis POLLIN, Christian PUJOLLE, Christophe SAJUS.

Etaient absents : Marie-Odile DOUSSE qui a donné procuration à Nadine BEGARDES et Marie THIBORD qui a donné procuration à André LACRAMPE.

Secrétaire de séance : Christophe SAJUS (art. 2121-15 du CGCT).

Date de convocation : 03/06/2021

Publié et affiché le 09/06/2021

ORDRE DU JOUR

-- Exonération en matière de taxe d'aménagement relative aux abris de jardin soumis à déclaration préalable

- CAUE 64 : Convention Mission d'Accompagnement du Maître d'Ouvrage – Projet de restructuration et d'extension de la maison DOUX

- Signature bail de location du presbytère

- Signature de baux professionnels – Zone POEY 117

- Résiliation amiable d'un bail commercial- Zone artisanale POEY 117

- Délégation du Conseil Municipal au Maire : rajout dons et legs

- Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

- Ateliers jeunes 2021

- CGD 64 –Adhésion référent signalement et traitement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes.

- Modification PLUi n°1 : suppression emplacement réservé n°07 à soumettre à l'enquête publique

- Schéma de mutualisation du numérique CAPBP : Annexe A – Poste de travail collaboratif

- Schéma de mutualisation du numérique CAPBP : Annexe B – Gestion Relation Usagers

- Schéma de mutualisation du numérique CAPBP : Annexe C – Ressources d'Impression

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente du 12 avril 2021

DEL N° 2021/06/07/01 : Exonération en matière de taxe d'aménagement relative aux abris de jardin soumis à déclaration préalable

Il est possible d'exonérer en application de l'article L 331-9 modifié du Code de l'Urbanisme, totalement ou partiellement les surfaces des abris de jardin soumis à la Déclaration Préalable (de 5 à 20 m²).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

DÉCIDE d'exonérer en application de l'article L 331-9 modifié du Code de l'Urbanisme, totalement les surfaces des abris de jardin soumis à la Déclaration Préalable jusqu'à 10m².

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

DEL N° 2021/06/07/02 : CAUE 64 : Convention Mission d'Accompagnement du Maître d'Ouvrage – Projet de restructuration et d'extension de la maison DOUX

Le CAUE est un organisme associatif investi d'une mission de service public créé sous l'égide du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques en application de la loi du 3 janvier 1977 dite sur l'Architecture.

Les missions du CAUE 64 concernent plusieurs domaines de compétences :

L'architecture

L'urbanisme

L'environnement

Le paysage

Le développement durable

Ses missions sont diversifiées :

Conseil gratuit auprès des particuliers

Aide à la décision des collectivités

Expertise sur les projets de territoires

Actions culturelles et de sensibilisation

La convention a pour objet l'accompagnement de la Commune de POEY DE LESCAR pour son projet de restructuration et d'extension de la Maison DOUX.

Aussi, l'accompagnement du CAUE 64, dans le cadre de cette convention gracieuse, sans contrepartie exigible de l'une ou de l'autre des parties signataires. De son côté, la Collectivité, par la signature de la présente convention, s'engage à devenir membre du CAUE 64. En 2021, le montant de l'adhésion, fixé par l'assemblée générale du CAUE 64, s'élève à 170 € et a été versé par virement par la Commune le 16 février 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire:

A SIGNER la convention de mission d'accompagnement du Maître d'Ouvrage au CAUE pour la Commune de POEY DE LESCAR pour le projet de restructuration et extension de la maison Doux.

DEL N° 2021/06/07/03 : Signature bail de location du presbytère

La Commune est propriétaire d'une maison située 51 rue principale 64230 POEY DE LESCAR et comprenant un appartement de type F5.

Une demande a été formulée par Monsieur LANDRÉ Yonel et Madame CHARES Sophie tendant à l'occupation du logement en cause pour en faire leur habitation principale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

– **DÉCIDE** de louer à Monsieur et Madame CHARES, aux fins d'habitation principale, le logement de type F5 du presbytère.

- **FIXE**
 - à six ans à compter du 01 juillet 2021 la durée de la location,
 - à 1 050,00€ le montant mensuel du loyer pour l'année 2021.
- **APPROUVE** le projet de bail tel qu'il lui est présenté par le Maire.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir avec le futur locataire.

DEL N° 2021/06/07/04 : Signature de baux professionnels – Zone POEY 117

Le local dans la zone POEY 117 occupé précédemment par l'association La Calandreta est vacant depuis le 31/01/2021.

Dans un temps très rapproché, les deux sages-femmes de Poey de Lescar et un chiropracteur de Créteil ont demandé la disponibilité d'un local.

Après plusieurs réunions sur place, le local intéresse ces praticiens. Nous sommes très heureux de pouvoir garder sur la commune nos sages-femmes et accueillir un praticien supplémentaire dans une spécialité non disponible jusque-là. Le maintien d'activités médicales sur notre commune est un réel atout.

Pour rendre compatible ce local, des travaux ont été nécessaires dont l'installation de la climatisation. Les travaux de plomberie, électricité, cloisonnement ont été réalisés en régie.

Compte tenu de la configuration des lieux, satisfaction peut leur être donnée. Il est donc nécessaire d'établir deux nouveaux baux professionnels, à compter du 1^{er} juillet 2021, d'une part, avec Mesdames BADIE Murielle et ESPINOSA Christine, sages-femmes et d'autre part avec Monsieur DESVERGEZ Xavier, chiropracteur.

De plus, après les divers travaux d'amélioration de ce local, le loyer mensuel a été fixé à 750,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer :
 - un bail professionnel avec Mesdames BADIE Murielle et ESPINOSA Christine, sages-femmes, à compter du 1^{er} juillet 2021, pour un local d'une superficie de 87.52 m² (dont 44.32 m² en parties communes) pour un loyer mensuel de 472.50€.
 - un bail professionnel avec Monsieur DESVERGEZ Xavier, chiropracteur, à compter du 1^{er} juillet 2021, pour un local d'une superficie de 60.82 m² (dont 44.32m² en parties communes) pour un loyer mensuel de 277.50€.

DEL N° 2021/06/07/05: Résiliation amiable d'un bail commercial- Zone artisanale POEY 117

Madame Kéti FORGES, gérante de la Société KREATIV'ATELIER nous a fait connaître en date du 29 avril 2021 son intention de quitter le local.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder à la résiliation à l'amiable du bail commercial consenti à la Société KREATIV'ATELIER, représentée par Madame Kéti FORGES, Gérante, pour exercer une activité de transformation, de modernisation de mobilier intérieur, dans le local, situé dans le bâtiment Poey 117.
 - **APPROUVE** le projet de résiliation de bail tel qu'il lui est annexé,
 - **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir avec le futur locataire

DEL N° 2021/06/07/06 : Délégation du Conseil Municipal au Maire : rajout dons et legs

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020, il convient de rajouter une certaine compétence en matière de dons et legs.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

DEL N° 2021/06/07/07 : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 65 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine minimum, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste(s) : adjoint d'animation : assurer le service de cantine, surveillance des enfants pendant le temps de garderie et entretiens des locaux à l'école.

Durée des contrats : 12 mois renouvelable

Durée hebdomadaire de travail : 20 heures annualisées

Rémunération : SMIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

DEL N° 2021/06/07/08: Ateliers jeunes 2021

Un « atelier jeunes » va se dérouler à POEY DE LESCAR les 07, 08, 09, 12 et 13 juillet 2021, en collaboration avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

L'article 3 du contrat à conclure avec chaque jeune prévoit le versement d'une bourse de 90€ par participant en contrepartie de petits travaux d'entretien pendant 20 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DÉCIDE** de retenir 6 candidatures

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats et

- **DÉCIDE** de verser à chacune des personnes retenues, la somme de 90€, dès qu'il aura été constaté que les travaux prévus ont été réalisés avec sérieux et assiduité, à savoir :

- **PRÉCISE** que les crédits suffisants figurent à l'article 6714 – bourses et prix – du budget 2021.

DEL N° 2021/06/07/09: CDG 64 –Adhésion référent signalement et traitement d’actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d’agissement sexistes.

L’article 80 de loi du 6 août 2019 a modifié la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en instaurant « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s’estiment victimes d’un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d’agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d’accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ». Il concerne les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d’agissements sexistes dans la Fonction Publique en fixe le cadre réglementaire.

Ce nouveau dispositif est en lien direct avec l’accord interprofessionnel sur l’égalité hommes/femmes et fonctionne, comme d’autres nouveaux dispositifs, sur le même modèle que le Référent Alertes éthiques et peut être confié aux centres de gestion.

Afin de permettre aux collectivités concernées de remplir cette nouvelle obligation et dans le cadre de la cotisation additionnelle déjà versée, le CDG 64 propose de confier cette mission à Mme Annie FITTE-DUVAL, Maître de conférences en droit public à l’Université de Pau et des Pays de l’Adour, déjà désignée comme référent déontologue par le Président du CDG 64. La saisine par les agents de cette référente sur ce nouveau volet sera opérationnelle à compter du 15 avril 2021.

Le dispositif comporterait 3 procédures :

- le recueil des signalements effectués par les agents s’estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question via un système de signalement en ligne sur le site Internet du Centre de Gestion (système identique à celui relatif au recueil d’alertes éthiques) ;
- l’orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;
- l’orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

De son côté, la collectivité doit s’engager à mettre en place une procédure permettant :

- d’informer rapidement l’auteur du signalement de la réception de celui-ci et de la façon dont il sera informé des suites données ;
- de garantir la stricte confidentialité autour de ce signalement : identité de l’auteur, des personnes visées et des personnes en charge de le traiter, ainsi que les faits eux-mêmes.

Plus globalement, chaque autorité adhérant à ce dispositif devra informer l’ensemble de ses agents de son existence et des modalités pour y avoir accès.

Considérant l’intérêt que représente l’adhésion à cette mission,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité:

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention Référent signalement et traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d’agissements sexistes que propose le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

DEL N° 2021/06/07/10: Modification PLUi n°1 : suppression emplacement réservé n°07 à soumettre à l’enquête publique

Monsieur Jean OJER est propriétaire de la parcelle cadastrée AE 19 située chemin de la Caribette. Ce terrain fait l’objet d’un emplacement réservé au Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération Pau

Béarn Pyrénées en date du 19/12/2019. Cet emplacement réservé n° 07 prévoit la création d'un arrêt de bus et sécurisation du carrefour.

Par courrier en date du 16/04/2021, Monsieur Jean OJER demande la levée de l'emplacement réservé pour pouvoir vendre cette parcelle.

Au vu des derniers plans fournis par le SMTU et le projet définitif, Monsieur le Maire explique que cette parcelle ne sera pas utilisée. En conséquence, l'emplacement réservé n°07 n'a plus lieu d'être.

L'enquête publique de la modification n° 1 du PLUi se déroulera du 31 mai au 30 juin 2021.

La demande de Monsieur OJER pourrait être transmise au Commissaire Enquêteur pour que la suppression de l'emplacement réservé figure dans la modification n° 1 du PLUi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la suppression de l'emplacement réservé n° 07,
- **SOUMET** à l'enquête publique cette suppression dans le cadre de la modification N°1 du PLUi,
- **AUTORISE** le Maire à transmettre la demande de Monsieur OJER au commissaire enquêteur.

DEL N° 2021/06/07/11: Schéma de mutualisation du numérique CAPBP : Annexe A – Poste de travail collaboratif
--

Dans le cadre de cette gestion du numérique par la Communauté pour le « Bloc Annexe A : Poste de Travail Collaboratif », cette dernière réalise pour la Commune de Poey de Lescar les missions et les activités suivantes :

- A) La fourniture et le maintien en condition opérationnelle des postes de travail et de l'application de travail collaboratif selon une dotation spécifique*,
- B) La prise en main de l'agent sur l'utilisation de son nouvel outil informatique,
- C) L'assistance au maintien en condition opérationnelle des applications métier**.

* hors périmètre pour la fourniture des matériels des classes scolaires qui feront l'objet d'une autre convention annexe « numérique à l'école » et de la fourniture et la maintenance des systèmes d'impression (copieurs, imprimantes, ...) qui fera l'objet d'une convention annexe.

** un audit sera réalisé dans la Commune afin de vérifier si les applicatifs métiers installés en local sur les postes de travail pourront être réinstallés ou pas ultérieurement. Dans le cas où l'application ne pourrait pas l'être, une étude devra être lancée parallèlement au déploiement qui déterminera les possibilités d'intégration ou pas.

La fourniture de ces prestations par la CAPBP, se fera moyennant un tarif de 2,50 € par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à cette annexe au schéma de mutualisation du numérique,
- **APPROUVE** les termes de la convention conformément au projet (document de travail) ci-annexé
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de gestion avec la CAPBP.

DEL N° 2021/06/07/12: Schéma de mutualisation du numérique CAPBP : Annexe B – Gestion Relation Usagers

Dans le cadre de cette gestion du numérique par la Communauté pour le « **Bloc Annexe B : Gestion Relation Usagers** », cette dernière réalise pour la Commune de Poey de Lescar les missions et les activités suivantes :

- A)** La mise en place d'un site internet intégré au portail territorial,
- B)** La fourniture d'un portail famille,

C) L'accès au portail des démarches en ligne et à l'application Ma Ville Facile.

La fourniture de ces prestations par la CAPBP, se fera moyennant un tarif de **1 €** par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à cette annexe au schéma de mutualisation du numérique,
- **APPROUVE** les termes de la convention conformément au projet (document de travail) ci-annexé ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de gestion avec la CAPBP.

DEL N° 2021/06/07/13 : Schéma de mutualisation du numérique CAPBP : Annexe C – Ressources d'Impression

Dans le cadre de cette gestion du numérique par la Communauté pour le « Bloc Annexe C : Ressources d'impression », cette dernière réalise pour la Commune de POEY DE LESCAR les missions et les activités suivantes :

- la fourniture des photocopieurs et imprimantes ;
- la gestion du parc ;
- le maintien en condition opérationnelle.

La fourniture de ces prestations par la CAPBP, se fera moyennant un tarif de **1 €** par an et par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la couche de service « Ressources d'impression » ci-dessus présentée
- **FIXE** le tarif afférent à 1 € par an et par habitant
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de gestion avec la CAPBP.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

DEPENSES :

ENTREPRISE	LIBELLE	DATE	MONTANT TTC
LAUMAILHE	TRAVAUX MISE AUX NORMES ELECTRICITE EGLISE	04-2021	5 375.64 €
VERCAUTEREN	BALAYEUSE	04-2021	11 000.00 €
CTS COVES	TAILLE ET REPRISE TILLEUL	05-2021	660.00 €
DE ALMEIDA	CREATION PARKING RUE CAZALET	05-2021	8 400.00 €
BOBION JOANIN	TELECOMMANDE MATERIEL PAC ALSH	05-2021	991.20 €
VERCAUTEREN	DEBROUSSAILLEUSE	05-2021	765.00 €
2 CS	DIAGNOSTIC AMIANTE-	05-2021	1 200.00 €
MAISON DU DIAG.	DIAGNOSTICS AVANT LOCATION	06-2021	275.00 €

TILLEUL CENTE BOURG : Il a fallu faire intervenir en urgence un élagueur pour couper une partie du tilleul situé devant la maison béarnaise. Trois grosses branches menaçaient de tomber. Une deuxième intervention est prévue pour un élagage léger des parties extérieures et le placement d'un hauban pour éviter que l'arbre s'écarte trop. Nous avons eu peur de perdre cet arbre essentiel à la fraîcheur du parvis de la maison béarnaise.

INDEMNITE STAGIAIRE SERVICE ADMINISTRATIF : Une stagiaire a été accueillie du 22 février 2021 au 07 mai 2021 soit 26 jours au service administratif de la commune. Le stage s'est très bien déroulé, elle a su s'investir pleinement au sein de notre structure et de nos équipes, une gratification lui a été versée pour un montant de 350.00€.

PERMIS DE STATIONNEMENT POUR CAV'AMBULE A POEY 117 : à compter du dimanche 09 mai 2021, une caviste est autorisée à stationner sur le parking de la zone POEY 117 tous les dimanches afin de vendre une variété de bières et de vins artisanaux. Le tarif de 5 euros par dimanche est appliqué.

POINT DE SITUATION PROJETS EN COURS :

- **Chemin piéton caribette** : La COLAS qui a été désignée comme attributaire du marché public a démarré les travaux de voirie. Il est prévu environ 2 mois de travaux avec quelques coupures de routes mais surtout de l'alterné. En octobre il sera réalisé les plantations et l'enrobé sur la voie de circulation.
- **Presbytère** : Les agents ont poursuivi les travaux intérieurs et extérieurs avec une fin de travaux pour le 05 juin 2021. Félicitations à tous les agents et à André Lacrampe qui a beaucoup donné pour la réussite de ce projet. Une nouvelle famille s'installe au centre bourg, dans un bâtiment historique qui poursuit son histoire.
- **Cuisine salle Joseph Teixido** : Plusieurs devis ont été demandés à des entreprises professionnelles. Des plans sont en cours de réalisation et des réunions techniques ont eu lieu avec les services. Les équipements devraient être commandés avant fin juin et les travaux sont prévus soit en fin d'été, soit en septembre.
- **Rénovation toit maison béarnaise** : L'entreprise LUCIEN, moins disante, est attributaire du marché et devrait démarrer les travaux au cours de l'été.
- **Rénovation toit de Poey 117** : La première réunion de travail s'est tenue le vendredi 28 mai avec la SEPA qui va assister la mairie en qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Une deuxième réunion est organisée pour le 17 mai. Le dossier est technique et plusieurs études et diagnostics devront être réalisés avant de définir le cadre des travaux.

PROJET RENOVATION BATIMENTS DOUX : RDV 21/06/2021 avec le CAUE pour démarrer la construction du projet. Cette étape est essentielle avant de choisir un maître d'œuvre.

TRAVAUX EGLISE : Laumailhe et Murtronic. Réalisation des travaux électriques de mise aux normes et de reprises du parafoudre. Etude en cours sur les travaux de traitement des murs afin de limiter les remontées d'humidité.

ETUDE CLIM SALLE DE SIESTE ALSH : Une étude de la PAC et des système complexe de ventilation a permis de détecter un mauvais réglage initial avec possible fonctionnement en chaud en été. La transformation de la PAC en clim n'est pas techniquement possible. En accord avec la direction du centre de loisirs, il est décidé de laisser passer un été pour voir si les températures sont plus acceptables.

REFONTE SITE INTERNET : Modifications profondes du site internet pour le rendre plus lisible, plus accessible aux mobiles et plus complet. Mise en place d'un agenda qu'il va falloir tenir à jour.

ECOLE :

- Déménagement salle de garderie, retour dans l'école afin de remettre le foyer de la salle
- Joseph Teixido à disposition des associations.
- Fresque entrée coté rue principale : Les services techniques ont gratté et nettoyé le mur. L'artiste devrait démarrer prochainement en ayant pris en compte les différentes demandes et attentes
- UFOLEP et activités périscolaires. Travail en cours sur la proposition d'activités sportives périscolaires avec le soutien de l'UFOLEP qui amène ses moniteurs et son matériel. Une première cession « test » est programmée entre toussaint et Noël.

- Photos école – Projet pédagogique. Suite à la découverte de négatifs sur verre dans le toit de la vieille école et après avoir échangé avec le club histoire, des bénévoles sont en train de restaurer les clichés qui pour certains sont d'une qualité rare. Les clichés concernent quasiment tous l'école ou le village de Poey de Lescar et semblent dater de la fin du 19^{ème} siècle et tout début 20^{ème}. Il est en cours de discussion la mise en place d'un projet pédagogique avec l'école pour toute l'année scolaire prochaine avec une exposition prévue en juin 2021. Le club histoire pourrait également y être associé.

SERVICE COMMUN VOIRIE : Une consultation a été lancée le 23 mars 2021 afin de répondre à la consultation : travaux d'aménagement, d'entretien de voirie et réseaux divers sur les différentes voies des communes membres du groupement (Arbus, Artiguelouve, Aussevielle, Aubertin, Beyrie-en-Béarn, Bougarber, Laroin, Poey de Lescar (désignée coordonnateur), Rontignon, Saint-Faust et Uzein.). Cependant, il a été décidé de déclarer cette consultation sans suite pour motif d'intérêt général en raison de la nécessité de redéfinir le besoin.

ACCES ZONE POEY 117: Refus par le département pour un accès direct depuis la départementale. Proposition des techniciens du département d'agrandir l'entrée de la zone pour obtenir un double sens coté commerce et un sens unique coté artisans. Ainsi les clients de la zone commerciale ne traverseraient plus la zone artisanale.

Une entreprise a fait un devis de 4500 € TTC pour l'agrandissement de cette entrée. La commission travaux devra se saisir de cette affaire et proposer au conseil une solution chiffrée pour l'ensemble des travaux (voirie, marquage au sol, panneaux).

LOTISSEMENT MME ETIENNE : Après deux réunions entre l'aménageur et la mairie il a été organisé sous l'impulsion municipale une réunion avec les services urbanisme de l'agglo et une réunion technique avec l'ensemble des opérateurs réseaux et services (eau, assainissement, pluviale, électricité, déchets...)

Le permis d'aménager n'a pas encore été déposé en mairie mais toutes ses réunions devraient permettre de faciliter son instruction.

RDV CULTURE AGGLOMERATION : Poursuite des discussions avec le service culture de l'agglo au niveau d'une programmation d'évènements sur la commune. Réunion à venir avec les bénévoles de la bibliothèque pour étudier un éventuel rapprochement avec les bibliothèques agglo.

RDV AGGLO CHEMIN RANDONNEE : rendez-vous avec le service « chemins de randonnées » de l'agglo et l'office du tourisme CAPBP. Proposition de mettre en valeur les deux circuits partant de la commune, la vallée de l'Ousse et la ligne vieille avec une modification de parcours pour le deuxième (sur secteur Aussevielle).

L'agglo va prendre en charge la partie balisage et de notre côté, avec le concours de l'office du tourisme nous allons travailler sur les zones de détente et de convivialité.

TRACTEUR : Sous l'impulsion du maire de Beyrie et avec l'aide des maires d'Aussevielle et de Poey, il a été récupéré l'ancien tracteur épareuse de la comcom du Miey, inutilisé par l'agglo. Quelques travaux ont été pris en charge par l'agglo (4000€) mais il va falloir poursuivre sa remise en état.

Administrativement le tracteur a été vendu à la commune de Poey de Lescar à l'euro symbolique. Il va falloir maintenant travailler avec les autres communes sur l'usage mais également sur la formation du personnel.

LA POSTE : Nous sommes intervenus auprès de la poste sur l'état de certains cidex avec les boîtes aux lettres cassés. Patricia DEGOS a fait le tour du village a fait des photos. La poste s'est engagée à changer les Cidex les plus abimés et nous avons maintenant un contact pour réclamer.

Attention la poste n'est pas très réactive, cela fait presque un an que nous attendons une décision sur la boîte jaune de la place du village.

DECISION JUGE EXPROPRIATION :

- Jugement de la cour d'appel -juge de l'expropriation, du 20 mai 2021 fixant le prix de vente des parcelles concernées par la DUP à la somme de 1 108 345 €

La commune est condamnée aux dépens d'appel et à payer à Mme ETIENNE une somme de 3000 € en compensation de frais irrépétibles.

L'équipe municipale va se réunir en urgence pour en tirer les conséquences et prendre les mesures adéquates. Une réunion publique devrait être organisée au plus vite.

INSTALLATION MARAICHERS BIO: Nous avons été sollicités par 2 maraichères de Pau qui recherchent un hectare à acheter. Le projet porte sur du travail à la main, aucune mécanisation ni produit phyto, vente possible sur place ou sous la halle, Jardin partagé avec école ... Nous travaillons sur des terrains communaux chemin du pont long. Les maraichères souhaitent monter un groupement de producteurs et proposer un marché bio à Poey, sous la halle. Ce serait peut-être une opportunité remarquable.

LABEL « VILLE ET VILLAGES OU IL FAIT BON VIVRE » EN FRANCE : Cout pour la commune 588€/an pour avoir le droit d'installer des panneaux en entrée de commune.

MARCHE DES PRODUCTEURS: Organisation en cours avec protocole COVID pour la manifestation prévue le 25 juin 2021.

CHEMIN DU CHATEAU : Implication forte de Vincent Mengelle et de Christophe Sajus sur ce projet. L'objectif est de pacifier la circulation chemin du château, de créer une zone piétonne et de sécuriser le carrefour avec le chemin Pierrinot. Expérimentation pour 6 mois d'un sens unique. Nous espérons une mise en place pour début septembre 2021.

Fin de la séance à 20h58.